



Problème dans un courrier d'un huissier

Par **celinepic**, le 17/04/2009 à 11:32

Bonjour,
Ma grand mère a fait appel a un administrateur de biens pour gérer sa maison en location.
Nous avons des soucis avec l'administrateur qui a abusé de la non connaissance du droits de ma grand mère (82 ans)
J'ai repris le dossier et lorsque je l'ai eu en ligne ce monsieur m'a informé qu'il était Huissier.
Mon problème c'est que dans aucun des documents adressés a ma grand mère il y fait mention.
Il me semble qu'il dépend du ministère de l'intérieur et donc est soumis a des obligations??
Doit il faire mention dans ces courriers de son corps de métier, il me semblait qu'il est dans l'obligation d'indiquer son numéro d'habilitation
Peut on me donner plus d'éléments
Par avancern
Merci

Par **Solaris**, le 17/04/2009 à 12:21

Non il n'est pas obligé de faire part de sa qualité et il ne dépend pas du ministère de l'intérieur mais du garde des sceaux.
Il n'a pas de numéro d'habilitation car son statut l'en dispense.
Pourquoi dites-vous qu'il a busé de la non-connaissane du droit de votre grand-mère? (sachant que nul n'est censé ignorer la loi)